

Séparée depuis le 15 06 2012 toujours pas divorcée

Par **Sharone**, le **11/04/2015** à **08:31**

Bonjour je suis séparée depuis le 15 06 2012, c'est moi qui est déposée ma requête en 03 2012, il fait traîner les choses refuse de fournir les papiers a son avocat pour la prononciation du divorce, nous avons un bien immobilier et mobilier il y en a eu la jouissance, moi je devais avoir une pension de premier secours, il ne s'est pas présentée a l'audience alors qu'il avait été cherché sa lettre recommandé, je l'ai perdu en avril 2013, j'ai perçue un petit R S A de 317 euros, j'ai payée seule 12 dettes communes au mariage, j'ai perdu une affaire a propos et a cause d'une signature pour l'achat pendant la communauté de mariage, il a mes meubles et moi je paie la facture a hauteur de 35 euros par mois jusqu'en 2019 chose que je ne comprend pas car il était avec moi au moment des achats j'ai juste mi le crédit a mon nom de jeune fille car ont étaient fiché a cet époque en 2012, lui vit bien même très bien,il s'est désolidarisé de notre compte joint grâce a un service de recouvrement a Naves en Corrèze, de plus son patron l'aide financièrement car son avocat c'est celui de Mr veyre perrier très connus en CORREZE il s'est acheté une nouvelle voiture de 3000 euros, il fait traîné la prononciation de notre divorce et c'est la ma question, qu'est ce qu'une injonction pour prononciation de mon divorce, il ne veux pas présenter les papiers nécessaire, sa traîne en longueur moi je ne vis pas je survie de plus ma santé c'est dégradée car j'ai fais dans mon anciennes maison des tâches d'un homme que lui ne voulait pas effectué, comme coupé le bois, le recevoir, le commander, le payer, le piler et j'en passe, ils ne s'est jamais occupé de ses 4 enfants j'étais toujours seule, même le jour ou j'ai faillie perdre ma 1 ère fille dans un grave accident de route et mon fils l'année suivante, j'ai souffert des coups porté a mon encontre des viols mais cela était trop loin pour en parler au divorce, il gagne bien sa vie au moins si je compte toutes les sommes par mois 10 fois mon R S A merci de me rassurer pour la suite car je pleure tellement déprimée, pas d'amies ou amis, pas de famille enfin voilà Sharon

Par domat, le 11/04/2015 à 10:21

bjr,

si vous êtes séparés depuis plus de 2 ans vous pouvez demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

vous pouvez consulter ce lien:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10568.xhtml cdt